

La PROfessionnalisation pour l'emploi imméDIAT – PRODIAT

EN BREF

Le PRODIAT est un **contrat de professionnalisation** mobilisable uniquement par les adhérents OPCALIA. Le GEIQ 3M, en tant qu'adhérent OPCALIA, a recours à cet outil afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

Cet outil permet de **professionnaliser un salarié sur un métier tel qu'il est exercé dans l'entreprise** et de s'appuyer sur les savoir-faire internes. Ce contrat offre la possibilité d'assurer **100% de formation au sein de l'entreprise et, en complément, de la formation externe si nécessaire.**

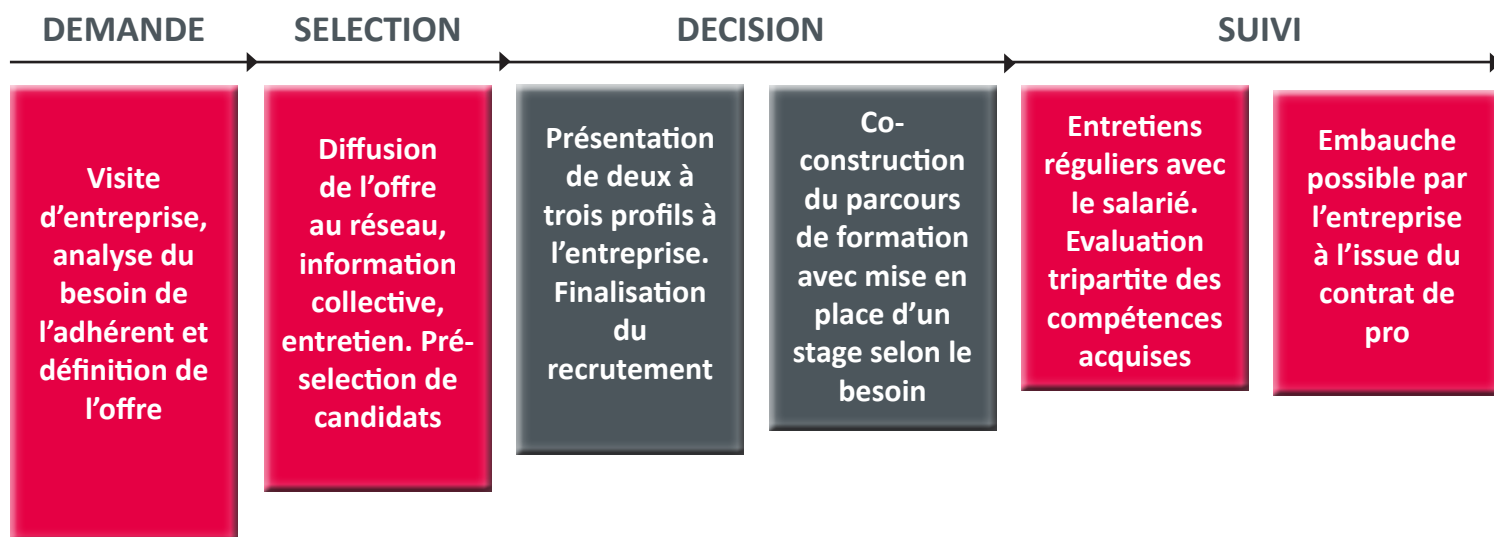
LE CADRE

Un **contrat de 6 à 12 mois** porté administrativement et juridiquement par le **GEIQ 3M, employeur** du salarié, avec une mise à disposition au sein de l'entreprise d'accueil.

Une **formation interne** (encadré par tuteur de l'entreprise) de **150 à 450 heures financée par le GEIQ 3M. Pas de facturation sur les temps de formation.**

Un **tuteur GEIQ 3M** qui assure **l'accompagnement socio-professionnel** tout au long de la mise à disposition : mobilité, logement, finance, famille, santé.

LA MISE EN PLACE



LES +

- **Risque employeur porté par le GEIQ 3M**
- **Réactivité** : mise en place du PRODIAT dans un délai de 15 jours à compter de la finalisation du recrutement
- **Adaptation de la formation aux besoins spécifiques du poste**
- **Financement intégral** de la formation, des congés payés, des jours fériés et maladies par le GEIQ 3M

VOS INTERLOCUTEURS

Fleur LE MAZIER – 07 52 67 24 61 – f.lemazier@geiq3m.com

Laurence PERCHERON – 07 52 67 24 60 – l.percheron@geiq3m.com